

se sont étendues plus tard à la seconde Grande Guerre. Sa principale fonction consiste à établir et à entretenir des cimetières et des monuments. La Commission a une agence canadienne à Ottawa; le colonel D. C. Unwin-Simson, de l'Ambassade du Canada à Paris, représente le Canada à la Commission.

De tels organismes constituent un moyen pratique d'échanger des renseignements et des opinions sur des questions spéciales d'ordre économique, scientifique ou technique et d'élaborer des recommandations que les gouvernements intéressés peuvent ensuite étudier.

Deux controverses survenues avant 1950 entre des gouvernements du Commonwealth n'ont pas encore été réglées: le conflit entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire et d'autres questions; la querelle entre l'Inde et le Pakistan d'une part et l'Union Sud-Africaine d'autre part au sujet du traitement accordé en Afrique du Sud aux personnes d'origine indienne. Les deux controverses ont été soumises aux Nations Unies, et le gouvernement canadien et d'autres gouvernements du Commonwealth membres des Nations Unies se sont efforcés, de concert avec d'autres membres de cet organisme, d'y trouver une solution. De plus, lors de leur réunion de 1951, les premiers ministres ont eu l'occasion d'entendre des causeries sur la question du Cachemire données, entre autres, par les premiers ministres de l'Inde et du Pakistan et celui du Canada. Si ces entretiens n'ont eu aucun résultat concluant, ils ont tout de même contribué à éclaircir la situation et à inspirer des moyens qui pourraient servir à la régler.

En dépit des difficultés et des problèmes, le Commonwealth est demeuré, au cours de la période passée en revue, l'un des moyens les plus efficaces de discussion et de collaboration internationales, étant fondé en grande partie sur des traditions et des idéaux communs et sur des institutions politiques analogues.

Sous-section 2.—Le Canada et les Nations Unies

L'histoire des Nations Unies à ses débuts et le rôle que le Canada y a joué sont étudiés aux pp. 85-88 de l'*Annuaire* de 1946. D'autres renseignements sont ajoutés aux pp. 129-132 de l'édition de 1948-1949 et aux pp. 140-145 de celle de 1950. Le texte qui suit continue l'exposé des relations du Canada avec les Nations Unies jusqu'au 5 février 1952, date d'ajournement de la sixième session régulière de l'Assemblée générale.

Dans le domaine de la politique et de la sécurité, l'Assemblée générale a pris une importance relativement plus grande aux Nations Unies, au cours de la période à l'étude, à mesure que le veto de l'Union soviétique faisait échouer les initiatives du Conseil de sécurité. Le Comité intérimaire de l'Assemblée générale n'a pas joué le rôle important qu'on avait prévu. Il s'est réuni en 1949 et en 1950 sans faire aucune recommandation d'importance majeure. Il n'a pas tenu de réunion en 1951 pour motif de procédure: la cinquième session de l'Assemblée demeurait techniquement en séance jusqu'à la veille de la convocation de la sixième session. Cette sixième session n'a attribué aucun sujet nouveau au Comité intérimaire.

Le Canada a continué de participer activement aux délibérations des Nations Unies, tant à l'Assemblée générale qu'au sein des organismes auxiliaires importants où, à titre de membre, il a joué un rôle éminent dans les initiatives sociales, économiques et humanitaires. Son terme de deux ans comme membre du Conseil de sécurité expira à la fin de 1949; celui de membre du Conseil économique et social, à la fin de 1948. Après une absence d'un an, le Canada a été élu de nouveau, pour